

**« CMGP GROUP »****SOCIÉTÉ ANONYME**  
**AU CAPITAL DE 1700 090 000 DHS,**  
**SIÈGE SOCIAL : PARC INDUSTRIEL SAPINO, LOT 102-105 NOUACEUR, CASABLANCA (Maroc)**  
**R.C. N° : 411083 CASABLANCA / IF N° : 26119762****PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMIS**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2025****PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve les comptes et le bilan, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports, lesquels se soldent par un bénéfice net de **102 403 753,01** Dirhams.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes consolidés au 31 décembre 2024 qui lui sont présentés se soldant par un résultat net de l'ensemble consolidé de **182 532 410,00** Dirhams.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Elle donne également décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat pour le même exercice.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide l'affectation suivante :

Bénéfice net comptable	102 403 753,01 Dirhams
- Réserve légale	5 120 187,65 Dirhams
= Solde	97 283 565,36 Dirhams
Augmenté des Réserves facultatives	95 453 779,79 Dirhams
= Bénéfice distribuable	192 737 345,15 Dirhams
Dividende à distribuer	107 105 670,00 Dirhams
= Solde à inscrire au compte Réserves facultatives :	85 631 675,15 Dirhams

Le Conseil propose, par conséquent, de distribuer à chacune des 17 000 900 actions composant le capital social, un dividende ordinaire de 6,30 Dirhams (six dirhams et trente centimes) par action avec mise en paiement en septembre 2025.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivant de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présences à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à 250 000 Dirhams. Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

**Le Conseil d'Administration****À PROPOS DE CMGP GROUP**

CMGP GROUP est le leader national et la référence en Afrique dans les domaines de l'irrigation, de l'agrofourriture, des solutions solaires et de l'infrastructure hydrique. Fort de son expertise et son modèle intégré, le Groupe propose des solutions couvrant toute la chaîne de valeur, de la distribution d'équipements à la réalisation de projets clés en main. Il s'appuie sur un vaste réseau de distribution, des partenariats stratégiques et des unités industrielles de pointe, avec 1 069 collaborateurs. Engagé en faveur du développement durable, CMGP GROUP déploie ses initiatives à travers la Fondation Amane, qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat à impact et de l'environnement.

**CONTACT INVESTISSEURS**  
investors@cmgp-group.com102 à 105 Parc Industriel SAPINO  
Nouaceur - Casablanca  
Tél : 0522 49 56 10 (L.G)  
Fax : 0522 49 56 32  
www.cmgp-cas.com